

## INFORMATION COVID-19

# LE PORT DU MASQUE ET LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE RESTENT OBLIGATOIRES AU CHU

Compte tenu de la circulation toujours active du virus de la Covid-19, le CHU de Besançon tient à rappeler qu'il applique les règles en vigueur dans tous les établissements de santé au 14 mars 2022.

L'accès à l'hôpital pour les usagers (patients et visiteurs) reste soumis aux conditions suivantes :

- La présentation d'un pass sanitaire valide demandé à l'entrée de l'établissement
- Le respect des gestes barrière avec :
  - o L'obligation du port du masque dès l'entrée de l'établissement ;
  - o La désinfection des mains à l'entrée et à la sortie du service de soins.

Le CHU remercie l'ensemble des usagers de tenir compte de ces règles et de bien vouloir se munir de leur propre masque lors de leur venue à l'hôpital.

Toutes les informations relatives aux mesures sanitaires liées à la Covid-19 sont consultables sur le site Internet du CHU : [CHU - Informations Covid-19 \(chu-besancon.fr\)](https://www.chu-besancon.fr/informations-covid-19)